

INTERRUPTION et REPRISE du JEU : SIGNAUX SONORES

En cas d'interruption du jeu par le Comité, si les joueurs dans un match ou un groupe sont entre le jeu de deux trous, ils ne doivent pas reprendre le jeu avant que le Comité n'ait donné l'ordre de reprise du jeu.

S'ils ont commencé le jeu d'un trou, ils peuvent interrompre le jeu immédiatement ou continuer le jeu du trou, à condition de le faire sans délai.

Dans tous les cas, le jeu doit être interrompu après l'achèvement du trou.

Les joueurs doivent reprendre le jeu lorsque le Comité a ordonné la reprise du jeu.

INTERRUPTION IMMEDIATE : 1 signal sonore prolongé.

INTERRUPTION de JEU : 3 signaux sonores consécutifs de façon répétée.

REPRISE du JEU : 2 signaux sonores courts, de façon répétée.

Pénalité pour infraction à la règle 6/8b: disqualification.